



**LE RÉSEAU
DES GASAP**
GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES
DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Pourquoi la cotisation ?

A quoi sert-elle et en quoi adhérer au Réseau est-il utile pour mon groupe ?

Le Réseau des GASAP fédère les GASAP et porte leur voix auprès des décideurs politiques pour obtenir des mesures qui soutiennent l'agriculture paysanne, durable et locale.

En rejoignant le Réseau, vous donnez plus de poids au modèle des Gasap !

4 bonnes raisons de soutenir le Réseau !

1. Quand on est nombreux, on nous entend mieux !

Le Réseau des GASAP porte la voix des Gasap auprès des décideurs politiques afin d'opérer un changement profond de notre système agro-industriel vers une agriculture paysanne, durable et locale. En rejoignant le Réseau, vous renforcez le développement d'un plaidoyer politique plus large !

2. Nourrir les corps, nourrir les esprits

Si les producteurs fournissent de quoi nourrir nos corps, le Réseau propose une série d'animations, de supports et d'actions visant à nourrir nos esprits. Cela permet de sensibiliser de plus en plus de mangeur.euses, mais aussi d'approfondir les connaissances du monde agricole au sein des GASAP. Bienvenue aux GASAP'Cafés, aux ateliers thématiques, aux visites SPG, aux divers stands, etc.

3. Renforcer et essaimer le modèle des GASAP

Le Réseau des GASAP facilite la création et le développement des GASAP, il permet donc la multiplication des groupes et le renforcement des groupes existants. Il met en avant les spécificités du modèle afin de le diffuser au maximum pour soutenir plus de producteur.rices et toucher plus de mangeur.euses.

4. Mettre en lien et être en lien

C'est tout le sens d'un réseau ! Le Réseau vise à développer les outils d'entraide et le partage d'expérience entre les GASAP. Il facilite la mise en relation entre les producteurs et les mangeur.euses. Le Réseau tisse également des liens avec d'autres associations et initiatives qui ont une expertise qui complète la nôtre et grâce à laquelle notre action prend une dimension systémique.

Quel est le montant de la cotisation et à quoi sert-elle ?

Aujourd'hui, la cotisation s'élève depuis 2015 à **12€ par panier et par an**. Quand un GASAP décide d'adhérer au Réseau, c'est l'ensemble des membres qui y adhère. La cotisation du groupe s'élève donc, par an, à 12€ multipliés par le nombre de paniers dans votre GASAP.

Pour le Réseau, ce montant représente le coup de pouce nécessaire à la construction de notre trésorerie. Votre cotisation nous permet d'**aller chercher des financements plus importants** auprès des pouvoirs publics. Elle permet également

de **financer ce qui n'est pas pris en compte dans nos subsides...** Elle est donc très utile !

Pour les **producteurs**, la cotisation est de **1 % du chiffre d'affaires réalisé en GASAP.**

Qu'apporte à mon groupe l'adhésion au Réseau ?

En contrepartie de votre cotisation, vous...

- avez accès aux ressources et outils pour animer votre GASAP (vidéo, articles, recettes...)
- voyez apparaître votre GASAP sur la carte interactive du site du Réseau et pouvez être contacté par des candidat.es mangeur.euses ;
- recevez les offres exceptionnelles des producteur.rices du Réseau ;
- participez aux GASAP'Café, et partagez vos expériences avec d'autres groupes ;
- bénéficiez de la plateforme informatique Cagette pour gérer votre Gasap (et de l'aide nécessaire pour la mettre en place)
- pouvez participer au processus SPG et aux moments de rencontre avec votre producteur organisés par le Réseau,
- profitez du soutien et de l'accompagnement du Réseau dans la vie de votre GASAP (recherche de membres, relation avec le/la producteur.rice, etc.) ;
- pouvez faire appel à l'équipe des GASAP en cas de pépin ;

En résumé...

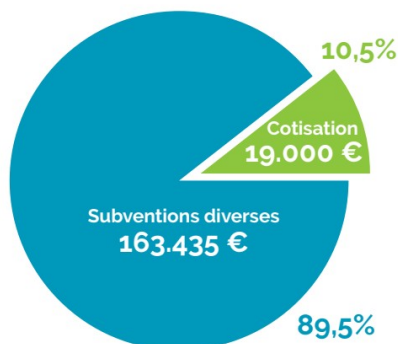
Pour le Réseau, votre adhésion est fondamentale pour

- nous permettre de vous soutenir,
- porter la voix des GASAP au niveau politique
- soutenir les producteur.rices qui protègent notre santé et celle de la planète !

Pour votre groupe, l'appartenance au Réseau apporte :

- un soutien au quotidien et en cas de souci
- des conseils, des outils divers et un partage d'expérience
- une dynamique collective

Réseau des Gasap - Recettes 2021
182.435 €



Pourquoi réviser la cotisation ?

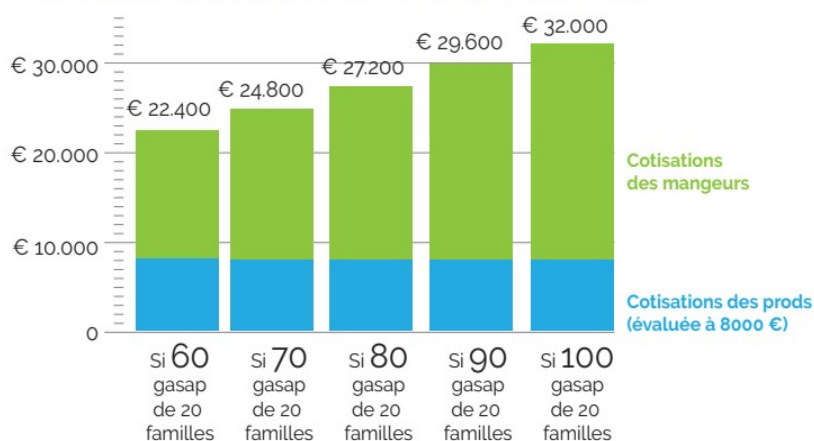
Quelle est la situation actuelle ?

La cotisation du Réseau des GASAP a été instaurée en 2015.

A l'époque, quand le montant des cotisations a été voté par l'AG, le Réseau tablait sur les rentrées présentées dans le tableau ci-dessous sur base d'une cotisation de 12 €. Il avait été proposé de fixer la cotisation à 12€, 15€, 20€ ou 24 €. C'est l'option des 12 € qui a été votée.

Il faut savoir qu'en 2015, le choix était laissé aux groupes d'adhérer au Réseau ou non (et donc de payer une cotisation). Ce n'est plus le cas depuis 2018, maintenant tout nouveau groupe doit adhérer au Réseau des GASAP.

Cotisations : les estimations de 2015



Après 6 ans de mise en place de la cotisation, le Réseau n'a pas encore atteint la prévisions basse de 2015 malgré 70 groupes cotisants. Voici les montants perçus de 2015 à 2019 :



LE RÉSEAU DES GASAP

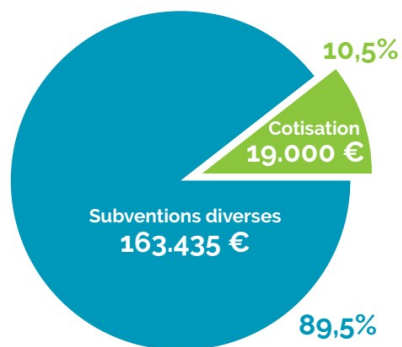
GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES
DE L'AGRICULTURE PAYSANNE



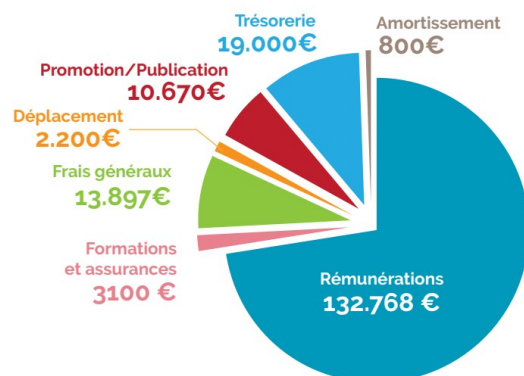
Le montant perçu pour la cotisation 2020 est de 19000 €.

Comment se répartit le budget du Réseau 2021?

Réseau des Gasap - Recettes 2021
182.435 €



Réseau des Gasap - Charges 2021
182.435 €



Quels sont les risques si le Réseau reste dans la situation actuelle ?

- Pas de suivi de nos missions prioritaires
- Essoufflement de la dynamique alors qu'elle suscite un intérêt
- Manque d'autonomie
- Réduction des budgets (et donc subsides) par temps de crise



LE RÉSEAU DES GASAP

GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES
DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

- Demande des cabinets ministériels que le Réseau s'autonomise « car dépendre perpétuellement des subsides n'est pas sain »)
- Temps de travail supplémentaire : recherche de subsides
- La limite des subsides
 - Ponctuels et pas structurels → contrats précaires et survie du Réseau bancale
 - Financement a posteriori → Soucis de trésorerie → depuis 3 ans, cotisation affectée à créer un fond de roulement

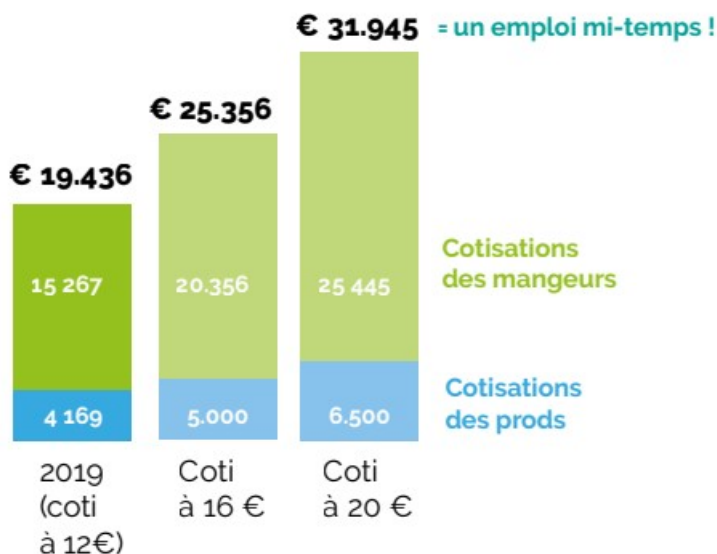
Proposition d'augmentation des cotisations pour parer à ces risques

Le Réseau propose de voter un passage de la cotisation à 16 € et 20 € (prix solidaire pour les groupes qui le souhaitent) afin de s'approcher du budget nécessaire à la rémunération pérenne d'un emploi à mi temps.

Cette augmentation se ferait donc sur le modèle du prix fourchette que nous encourageons pour mieux rémunérer les prods: chaque groupe, ou chaque membre, décide du montant de la cotisation qu'il ou elle paie, selon qu'il ou elle veut soutenir plus ou moins le Réseau...

Cette proposition sera discutée lors du GASAP Café du 18 mai !

Cotisations : scénario si augmentation



Pour information, dans les réseaux similaires, la cotisation pratiquée est de:



**LE RÉSEAU
DES GASAP**
GROUPES D'ACHAT SOLIDAIRES
DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

- Voedsel Teams : 6% marge sur les ventes des prods et **20 €/an pour les mangeurs** pour s'abonner au système que ce soit pour une ou 50 commandes.
- Boeren en Buren demande 20% de marge sur les ventes des prods, y compris pour les produits locaux..

Modalités de paiement de la cotisation :

La cotisation doit être payée au plus tard le 31 janvier de l'année qui suit l'année pour laquelle la cotisation est due.

Le paiement de la cotisation se fait par famille. Les mangeur.euse.s qui font à la fois partie d'un GASAP et d'un super GASAP ne doivent payer la cotisation qu'une seule fois.

Proposition de décision soumise à l'AG :

Le Réseau propose de voter un passage de la cotisation à 16 € (et 20 € prix solidaire pour les groupes qui le souhaitent) afin de s'approcher du budget nécessaire à la rémunération pérenne d'un emploi à mi temps.